

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 12 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Gwendoline PICHARD à M. Joël DANIEL
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Gwenaël COURTET à Mme Françoise BALLESTER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	6 octobre 2020
Date de l'affichage	6 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2020 88 Cession des parcelles ZP 720 et 721 au profit de l'entreprise ACTE

Rapporteur : L. Mélois

La société ACTE (Atelier de Câblage Tableaux Électriques) va s'implanter dans le Parc d'Activités de Pen Mané 3, sur des terrains appartenant en partie à Lorient Agglomération (emprise de 3 327 m² à prendre dans la parcelle ZP 703) et en partie à la Commune de GUIDEL (parcelles ZP 720 de 1 246 m² et ZP 721 de 427 m² correspondant au talus le long de la RD 306).

La parcelle ZP 721 de 427 m², déportée à l'est par rapport au reste du lot, est indispensable à la réalisation du projet car elle permettra d'accueillir le parking des véhicules légers, et donc d'optimiser l'aire de manœuvre de l'entreprise. Cette organisation permet d'aménager un nouveau lot constructible, restant à commercialiser, au nord d'ACTE et ainsi d'accueillir plus d'entreprises dans le périmètre du parc d'activités existant.

Les terrains de Lorient Agglomération et de Guidel seront cédés au prix de 35 € HT le m², soit 1 673 m² pour 58 555 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la cession de ces 2 parcelles à l'entreprise ACTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 22 septembre 2020 ;

AUTORISE la vente des parcelles cadastrées ZP 720 et 721, d'une surface totale de 1 673 m², pour la somme de 58 555 € HT, à la société ACTE (Atelier de Câblage Tableaux Électriques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 13 octobre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL

